



Gestionnaire de patrimoine

Technicité et confidentialité



Un métier de contact... et de tact.

Le gestionnaire de patrimoine conseille et réalise des placements financiers pour des clients en maîtrisant la tendance des marchés. Tout commence par le recensement du patrimoine du client. Avant tout, il faut savoir établir la confiance pour répondre aux attentes c'est-à-dire faire fructifier l'argent, augmenter le capital pour prévenir des situations futures : financer des études, prévoir sa retraite, transmettre ses biens, etc. Afin d'optimiser le patrimoine, le gestionnaire doit être au fait des évolutions fiscales et prendre en compte le client dans sa globalité : son histoire, son environnement et ses espoirs... En tant que spécialiste, ce professionnel doit posséder le sens de l'écoute, faire preuve de rigueur et de réactivité, se montrer discret. Son activité peut s'exercer au sein d'un établissement bancaire ou d'as-

assurance ou en cabinet rattaché ou non à des grandes structures.

Des compétences à faire fructifier. Le gestionnaire de patrimoine doit posséder une solide formation et des savoirs multiples : économie, droit, fiscalité, immobilier, produits des banques et des assurances... Pour bien conseiller, il faut être bien formé, analyser les besoins, évaluer les risques. Le suivi de la clientèle est essentiel pour offrir en temps utile des opportunités aux clients. Un gestionnaire de patrimoine débutant émarge aux alentours de 2.000 euros. Après quelques années d'expérience et en fonction de ses résultats, il peut espérer doubler son salaire. Il est à noter que sa rémunération est généralement constituée d'un fixe et d'une part variable (commissions ou primes). D'abord « junior », le conseiller de patrimoine devient avec les années « confirmé ». Il peut également bifurquer vers

l'encadrement d'une agence ou d'une succursale, prendre la direction d'un service ou département spécialisé dans la gestion des grandes fortunes, ou s'orienter vers la banque de marché ou la banque d'affaires. Il peut également former le personnel des agences en matière d'investissement financiers sur un ou plusieurs marchés.

Des exemples de formation dans l'académie de Clermont-Ferrand.

A la fois très technique et commercial, le métier de conseiller de patrimoine nécessite une formation de niveau bac + 5 et plus en gestion du patrimoine, droit ou finance : par exemple, un diplôme d'ESC, école supérieure de commerce, un diplôme d'IAE, institut d'administration des entreprises, un DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), un master en gestion du patrimoine, ou un MS (mastère spécialisé) en gestion de patrimoine et gestion privée (délivré hors académie).

A l'université Clermont-Auvergne (UCA), le master finance, parcours gestion de patrimoine, est délivré par l'école universitaire de management à l'IAE Auvergne, avec un niveau d'entrée à bac +3 accessible après l'obtention d'une Licence (L3) dans les domaines de la gestion, de l'économie ou du droit privé ; parfaitement adapté aux exigences du conseil patrimonial, ce diplôme assure une intégra-

tion rapide efficace et réussie des étudiants avec des salaires attractifs pour les jeunes diplômés.

D'autres professionnels expérimentés (conseillers de clientèle, notaires, experts-comptables, avocats...) se spécialisent en gestion de patrimoine pour assurer de nouvelles fonctions, après l'obtention de masters de droit privé, de droit notarial, ainsi que le master comptabilité contrôle audit, dispensés à l'UCA. Le DSCG, conférant également le grade universitaire de master, est ouvert aux titulaires du DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ; ces diplômés peuvent être préparés au lycée Sidoine Apollinaire de Clermont-Ferrand ainsi que dans plusieurs établissements privés de l'académie.

Retrouvez les coordonnées de ces établissements de formations pour le DCG sur parcoursup.fr ; dès le 25 juin, il sera possible de se positionner sur les places vacantes en participant à la procédure complémentaire. Pour rechercher un master accessible après votre licence, consultez le portail national des masters : trouvermonmaster.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS

observatoire-metiers-banque.fr
www.uca.fr